



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA
SOCIETE FESTIJEUX ET COMPAGNIE POUR
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 16
MARS 2024**

**DÉCISION N° DM-24-128
EN DATE DU 09 AVRIL 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Festijoux & Compagnie, représentée par Monsieur Hugues Leininger, dont le siège social est situé Forum de l'Ile – 800 rue Guynemer – 38 190 Villard-Bonnot – pour l'organisation du spectacle « Passeurs de patrimoine (1, 2, 3 jouez) » le 16 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la semaine petite enfance 2024.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société Festijoux & Compagnie, représentée par Monsieur Hugues Leininger, dont le siège social est situé Forum de l'Ile – 800 rue Guynemer – 38 190 Villard-Bonnot – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Passeurs de patrimoine (1, 2, 3 jouez) » le 16 mars 2024, dont le prix de cession est fixé à 2 715,57 € (deux mille sept cent quinze euros et cinquante-sept centimes) TTC.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240409-lmc1H11594H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/04/2024
Date de Publication : 09/04/2024